

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI
Pierre BAISSÉ représenté par Albert SALE
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN
Alain BOUTBOUL

CT4/220616/20

Sur le rapport de Mme Danièle GARCIA

Convention relative à la participation technique et financière du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du SIBVH et de la commune d'Auriol dans le cadre du projet « Parc de la Confluence »

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160622-CT4-220616-20- DE Date de télétransmission : 13/07/2016 Date de réception préfecture : 13/07/2016
--

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

Le contrat de rivière piloté par le SIBVH propose un programme d'action à 5 enjeux, présentant des liens les uns avec les autres. A l'appui des actions le constituant, il insiste particulièrement sur la vulnérabilité aux inondations (synergie appelée « GEMAPI » dans la présente délibération). Ces principes sont inscrits dans les politiques publiques récentes (documents institutionnels 2016-2021 du SDAGE et du PGRI, bloc de compétences GEMAPI institué par la loi NOTRE etc.) Les volets valorisation des berges, amélioration du cadre de vie, cheminements doux et communication/sensibilisation viennent compléter les principes d'aménagement à développer sur le bassin versant en réponse aux enjeux du contrat de rivière.

Dans le cadre de son engagement pour le contrat de rivière d'une part et dans le cadre de son accompagnement aux communes notamment sur le volet cheminements mode doux d'autre part, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite accompagner la mise en œuvre du projet d'aménagement des berges de l'Huveaune dénommé « Parc de la Confluence » sur la commune d'Auriol. Ce projet est inscrit au contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune (action référencée E2.5), contrat signé le 28 octobre 2015 par l'ensemble des communes et des partenaires dont le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile alors Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Ce projet de « Parc de la Confluence » a pour objet de :

- Diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur concerné (zone classée rouge PPRI en vigueur et sur la Porter A Connaissance « inondations » des services de l'Etat en décembre 2014 ;
- Restaurer les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique ;
- Aménager un espace de cheminements mode doux permettant de relier notamment le collège Ubelka au centre-ville d'Auriol avec une connexion aux voies départementales et donner à ce cheminement un atout patrimonial et éducatif.

Ce projet a fait l'objet en mars 2016 d'un dossier de candidature à l'appel à projet GEMAPI «Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI».

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole du 14 juin 2016.

Considérant

- Le plan d'action du contrat de rivière et l'appel à projet de l'agence régionale de l'eau.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole qui approuve la convention ci-annexée et engage la somme de 6.600 € TTC pour les études de conception.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160622-CT4-220616-20-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2016
Date de réception préfecture : 13/07/2016